

Villabé, le 21 mars 2024

**Réunion Du Conseil Municipal  
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira**

**VENDREDI 5 AVRIL 2024**

**A 19H30**

**SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

**(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.
  2. Communication de l'état prévu à l'article L.2123-24-1-1 CGCT.
  3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2024.
  4. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 mars 2024.
  5. Adhésion au SMOYS au titre de la compétence IRVE des communes d'Angervilliers, Baulne, Briis-sous-Forges, Boissy-sous-Saint-Yon, d'Huison-Longueville, Forges-Les-Bains, Limours, Morigny-Champigny, Nainville-les-Roches, Oncy-sur-Ecole et Pecqueuse.
  6. Adhésion au SMOYS au titre de la compétence de distribution de gaz des communes d'Angervilliers, Courances, d'Huison-Longueville, Gometz-la-ville, Le Mérévillois, Limours, Prunay-sur-Essonnes et Saint-Hilaire.
  7. Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de rénovation du centre de loisirs « Les Copains d'Abord ».
  8. Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de rénovation du complexe sportif Paul Poisson.
  9. Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de rénovation du centre culturel « La Villa ».
  10. Compte de gestion 2023.
  11. Changement de présidence pendant le vote du compte administratif 2023.
  12. Approbation du compte administratif ville 2023.
  13. Affectation des résultats 2023.
  14. Taux de fiscalité directe locale 2024.
  15. Budget primitif 2024.
  16. Cantine à 1 € pour les enfants soumis à PAI alimentaire.
  17. Approbation du règlement de la 7<sup>ème</sup> édition du Villab'Raid aventure du 22 juin 2024.
  18. Convention de partenariat avec les Fous de Villabé.
  19. Foulée des brettes 2024 – Montant des droits d'inscriptions.
  20. Foulée des brettes 2024 – Règlement intérieur des épreuves.
- Questions orales



**Karl DIRAT**  
**Maire de Villabé**

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonnes-Sénart